Expéditeur·rice·x:

Walid bin Mohammad AlSama'ani

Minister of Justice

Postal Code 11472

P.O. Box 7775

Riyadh

Arabie saoudite / Saudi Arabia

Lieu et date :

Monsieur le Ministre,

**Je suis profondément préoccupé(e) par le maintien en détention du ressortissant britannique Ahmed al Doush, qui est détenu arbitrairement en Arabie saoudite depuis le 31 août 2024** et dont les droits à un procès équitable ont été violés à de multiples reprises. Il est actuellement détenu à la prison d’al Hair, qui se trouve à Riyad, la capitale du pays. Ahmed al Doush a été arrêté à l'aéroport international King Khalid de Riyad le 31 août 2024, alors qu'il retournait au Royaume-Uni avec sa femme et leurs trois enfants après avoir visité l’Arabie saoudite.

Lors de sa première audience devant un juge dans la semaine du 27 janvier 2025, cinq mois après son arrestation, Ahmed al Doush a été informé que des charges seraient retenues contre lui en raison de l’utilisation de médias sociaux pour la diffusion d’informations fausses, mensongères et préjudiciables au Royaume d'Arabie saoudite, et qu'il était accusé d’être en relation avec un individu menaçant la sécurité nationale du Royaume. Il n'était pas assisté d'un avocat et a déclaré qu'il n'avait réalisé qu'il allait être présenté devant un juge qu'à son arrivée à l'audience.

En se fondant sur les questions qui lui ont été posées par les autorités saoudiennes lors de ses interrogatoires poussés, sa famille pense que ces accusations pourraient être liées à un tweet d'Ahmed al Doush remontant à 2018 concernant la situation au Soudan, dans lequel il ne mentionnait pas l'Arabie saoudite, qu'il a ensuite supprimé. Sa famille pense que le deuxième chef d’accusation retenu contre lui par les autorités saoudiennes est lié à son association présumée avec un opposant saoudien en exil avec qui Ahmed al Doush n'a aucune relation, si ce n'est qu'il connaît son fils. Ahmed al Doush semble être à présent officiellement inculpé, mais sa famille n'a pas encore connaissance des charges retenues contre lui. Depuis janvier, les autorités saoudiennes ne l'autorisent à communiquer avec sa famille que par intermittence.

Ahmed al Doush s'est vu attribuer un avocat commis d'office lors de sa première audience en janvier, mais en mars 2025, ils ne s'étaient rencontrés qu'une seule fois, et Ahmed al Doush n'est pas autorisé à communiquer régulièrement avec lui. Une deuxième audience a eu lieu le 4 mars 2025, une fois de plus sans qu’Ahmed al Doush en ait été averti au préalable. Au cours de cette audience, un juge a indiqué qu'un jugement serait rendu entre le 17 et le 20 avril 2025.

**Les autorités saoudiennes doivent libérer immédiatement et sans condition Ahmed al Doush. Dans l’attente, elles doivent empêcher de nouvelles violations de ses droits à un procès équitable et veiller à ce qu'il ait régulièrement accès à sa famille et à un avocat.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Royaume d'Arabie saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne

Fax: 031 351 45 81 / E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch

Expéditeur·rice·x:

Prosecutor General of the Republic

Américo Julião Letela

Av. Vladimir Lenine nr. 121

Maputo

Mozambique

Lieu et date :

Monsieur le Procureur général,

**Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude concernant la disparition forcée du journaliste et homme politique Arlindo Chissale** (46 ans) et le fait que les autorités n’ont rendu publique aucune information concernant l'ouverture ou l'avancement d'une enquête sur son cas ou ce qu’il est advenu de lui et le lieu où il se trouve.

Le 7 janvier, Arlindo Chissale a quitté son domicile de Pemba, dans la province de Cabo Delgado, pour se rendre à Nacala, dans la province de Nampula. Selon sa famille, sa femme a été la dernière à communiquer avec lui, vers 17 heures, alors qu'il se trouvait dans le village de Silva Macua. Vers 17h30, des témoins ont vu Arlindo Chissale être extrait du minibus dans lequel il se trouvait et emmené par un groupe d'hommes, dont trois étaient vêtus d’un uniforme militaire. Des témoins ont alors dit à sa famille l’avoir vu être frappé et poussé dans un autre véhicule, une voiture blanche sans plaque d’immatriculation. Arlindo Chissale n'a pas été revu depuis.

Le 16 janvier, sa famille a déposé une plainte auprès des autorités au poste n° 2 de la police de la République du Mozambique (PRM) à Pemba, dans la province de Cabo Delgado. Le 29 janvier, l'Institut des médias d'Afrique australe (MISA Mozambique), a demandé aux ministères de la Défense et de l'Intérieur de donner de toute urgence des éclaircissements sur l'implication présumée d'agents des forces de défense et de sécurité (membres de la PRM et de l'armée) dans la disparition forcée d'Arlindo Chissale. Le 8 février, la famille de cet homme a signalé que son téléphone avait été allumé. Lorsque la famille a appelé, l'appel a abouti, mais personne n'a répondu. Le lendemain, le 9 février, le téléphone a été éteint. Le 10 février, la porte-parole de la PRM de la province de Cabo Delgado a indiqué que le cas d'Arlindo Chissale avait été transmis au ministère public et au service des enquêtes criminelles (le SERNIC). Cependant, le porte-parole du SERNIC dans la province de Cabo Delgado a révélé par la suite qu'il n'avait reçu aucun courrier concernant le cas d'Arlindo Chissale.

**Je vous demande de veiller à ce que la disparition forcée d'Arlindo Chissale fasse l'objet d'une enquête approfondie, indépendante, impartiale, transparente et efficace dans les meilleurs délais, et à ce que le sort qui lui a été réservé et le lieu où il se trouve soient révélés. Toute personne soupçonnée d’en être responsable doit être traduite en justice dans le cadre d’un procès équitable. Les autorités doivent suivre toutes les pistes existantes pour établir publiquement où se trouve Arlindo Chissale, et comment et pourquoi il a été soumis à une disparition forcée.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Mozambique, Chemin Camille-VIDART 17, 2ème étage, 1202 Genève

E-Mail: mission.mozambique@bluewin.ch